

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

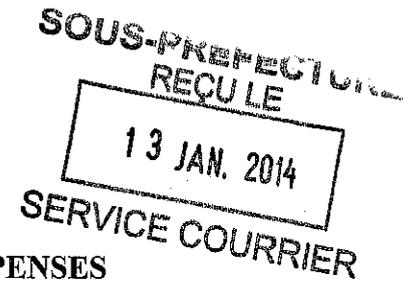
05 060 114

L'an deux mille quatorze, le 6 janvier à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – CROS Roland – DA SILVA Adam — SERS Sébastien – CELLINI Bruno — GARCIA François – LEFEVRE Hubert - VIDAL Micheline - CHAUVEAU Cédric

Absents : PASTOR Christine

Absents excusés : - BOURBON Priscillia



OBJET : ENGAGEMENT LIQUIDATION MANDATEMENT DES DEPENSES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager et mandater les dépenses d'investissement en 2014, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2013, et ce, jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2014 :

Budget commune :	98 896.04€	CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles
	1 225.00€	CHAPITRE 23	Immobilisations incorporelles
Budget eau/ass. :	43 590.08€	CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles
	21 125.00€	CHAPITRE 23	Immobilisations incorporelles

LE CONSEIL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement 2014,
dans les limites fixées ci-dessus.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 26.12.2013

Date d'envoi au contrôle de légalité : 09.01.2014

Date d'affichage : 09.01.2014

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

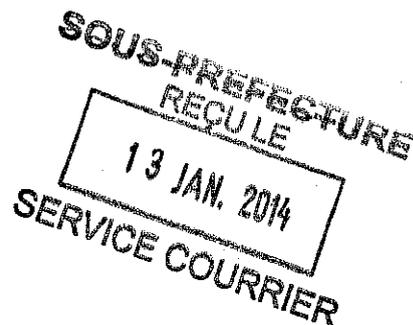
14060114

L'an deux mille quatorze, le 6 janvier à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – CROS Roland – DA SILVA Adam — SERS Sébastien – BRENGUES Guy - CELLINI Bruno — GARCIA François – LEFEVRE Hubert - VIDAL Micheline - CHAUVEAU Cédric

Absents : PASTOR Christine

Absents excusés : - BOURBON Priscillia



OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITE DES FETES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité des Fêtes a besoin d'une subvention exceptionnelle pour organiser la fête votive 2014.

Monsieur le Maire présente le bilan de l'année 2013 pour cette association. Il propose qu'une subvention exceptionnelle de 3000€ leur soit versée en précisant que cette dépense sera inscrite au compte 6574 du Budget de la Commune 2014

LE CONSEIL

Ouï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Accorde une subvention exceptionnelle pour la préparation de la fête locale 2014 au Comité des fêtes d'un montant de 3000€.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 26.12.2013
Date d'envoi au contrôle de légalité : 09.01.2014
Date d'affichage : 09.01.2014

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

12000114

L'an deux mille quatorze, le 6 janvier à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – CROS Roland – DA SILVA Adam — SERS Sébastien – BRENGUES Guy - CELLINI Bruno — GARCIA François – LEFEVRE Hubert - VIDAL Micheline - CHAUVEAU Cédric

Absents : PASTOR Christine

Absents excusés : - BOURBON Priscillia

OBJET : TARIFS LOCATION DES SALLES

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les tarifs fixés actuellement pour la Salle Polyvalente et la Maison du Peuple concernent uniquement la location pour les personnes domiciliées sur le village ou pour les personnes non-domiciliées sur le village mais parrainées par une personne de Castelnau

Maison du Peuple

Personnes de Castelnau	Journée 150€	Week end	200€
Personnes extérieures		Week end	500€

Salle polyvalente

Personnes de Castelnau	Journée 200€	Week end	300€
Personnes extérieures		Week end	900€

SOUS-PREFECTURE
RECEVÉ
19 JAN. 2014
SERVICE COURRIER

Pour information, Monsieur le Maire rappelle que la location du parking de la salle polyvalente avec accès aux toilettes de la Salle Polyvalente est réservée aux Castelnaulais pour un tarif de 50€ la journée et 100€ le week end.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif suivant :

	Maison du Peuple		Salle Polyvalente	
	Journée	Week end	Journée	Week end
Personnes de Castelnau	200.00	300.00	250.00	350.00
Personnes extérieures	550.00*	750.00	650.00*	900.00
Asso. Extérieures ou culturelles sans restauration sans spectacle	200.00		250.00	
Asso. Extérieures ou culturelles avec restauration ou spectacle	550.00		650.00	
Entreprises privées	550.00	750.00	650.00	900.00
Organismes divers (banque/assurance) sans restauration	200.00		250.00	
avec restauration	550.00		650.00	
Associations de Castelnau	0	0	0	0
Cave Coop. Syndicats Partis	0	0	0	0
Personnes de Castelnau plateau sportif		50.00		100.00

* Louée la journée : uniquement si une personne de Castelnau loue la journée avant ou la journée suivante.

LE CONSEIL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

Accepte la proposition de tarifs ci-dessus à compter de ce jour.

Précise que pour les locations réservées avant ce jour, les anciens tarifs s'appliqueront.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 26.12.2013

Date d'envoi au contrôle de légalité : 09.01.2014

Date d'affichage : 09.01.2014

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

00060114

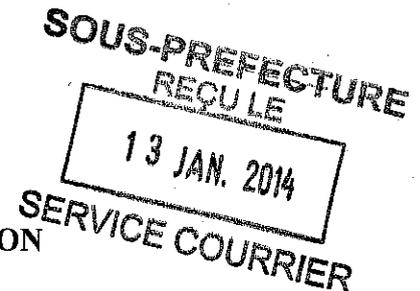
L'an deux mille quatorze, le 6 janvier à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – CROS Roland – DA SILVA Adam — SERS Sébastien – BRENGUES Guy - CELLINI Bruno — GARCIA François – LEFEVRE Hubert - VIDAL Micheline - CHAUVEAU Cédric

Absents : PASTOR Christine

Absents excusés : - BOURBON Priscillia

OBJET : CONTRAT AUTO SURVEILLANCE STATION D EPURATION



Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un projet de convention pour le programme d'auto surveillance de la station d'épuration, proposé par la SAUR. Ce projet intègre l'édition du programme d'auto surveillance ainsi que le suivi et la réalisation de 12 bilans par année.

Cette convention sera conclue pour une durée d'un an renouvelable par période d'un an.
Le montant de ce contrat s'élève à la somme de 5 500 € H.T. (5 266€ H.T. pour l'année 2013).

Monsieur le Maire invite Monsieur Bruno CELLINI, Président de la Commission Eau/Assainissement, à donner quelques explications sur ce contrat et propose au Conseil Municipal de délibérer.

LE CONSEIL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Accepte le contrat de la SAUR.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS

The official seal of the Municipality of Castelnaud-Guers, Hérault. It is circular and contains the text "MAIRIE de CASTELNAU DE GUERS" and "34 (Hérault)". A signature is written over the seal.

Date de convocation : 26.12.2013
Date d'envoi au contrôle de légalité : 09.01.2014
Date d'affichage : 09.01.2014

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

00000114

L'an deux mille quatorze, le 6 janvier à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – CROS Roland – DA SILVA Adam — SERS Sébastien – BRENGUES Guy - CELLINI Bruno — GARCIA François – LEFEVRE Hubert - VIDAL Micheline - CHAUVEAU Cédric

Absents : PASTOR Christine

Absents excusés : - BOURBON Priscillia

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A HERAULT ENERGIES



Monsieur le Maire dépose sur le bureau divers devis concernant des travaux d'éclairage à savoir :

- extension éclairage rue des Muses	Montant des travaux H.T. 2 230.80€
- modification éclairage boulodrome	Montant des travaux H.T. 2 190.75€
- alimentation électrique rue Beauregard	Montant des travaux H.T. 2 027.50€

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à demander une aide financière à Hérault Energies pour la totalité de ces travaux, dont le montant H.T. s'élève à 6 449.05€ (TTC 7 713.06€).

LE CONSEIL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire à demander une aide financière à Hérault Energies pour les travaux cités ci-dessus.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 26.12.2013
Date d'envoi au contrôle de légalité : 09.01.2014
Date d'affichage : 09.01.2014

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

07 000 114

L'an deux mille quatorze, le 6 janvier à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – CROS Roland – DA SILVA Adam — SERS Sébastien – BRENGUES Guy - CELLINI Bruno — GARCIA François – LEFEVRE Hubert - VIDAL Micheline - CHAUVEAU Cédric

Absents : PASTOR Christine

Absents excusés : - BOURBON Priscillia

OBJET : AUTORISATION DE DEFENDRE LA COMMUNE



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Michel MARTIN a assigné la Commune au Tribunal Administratif concernant un dossier d'urbanisme.

Ce dossier a été confié à un cabinet d'avocat.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à défendre les intérêts de la Commune et d'accepter le versement d'acomptes à l'avocat chargé de cette affaire.

LE CONSEIL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune et accepte le versement d'acomptes à l'avocat chargé de cette affaire.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 26.12.2013
Date d'envoi au contrôle de légalité : 09.01.2014
Date d'affichage : 09.01.2014

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

00060114

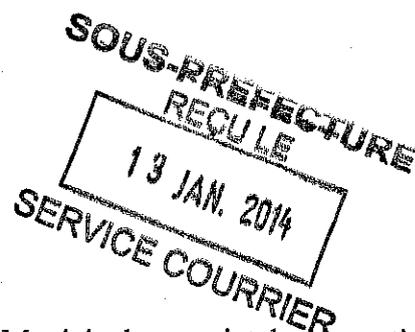
L'an deux mille quatorze, le 6 janvier à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – CROS Roland – DA SILVA Adam — SERS Sébastien – BRENGUES Guy - CELLINI Bruno — GARCIA François – LEFEVRE Hubert - VIDAL Micheline - CHAUVEAU Cédric

Absents : PASTOR Christine

Absents excusés : - BOURBON Priscillia

OBJET : CONVENTION EUROFINS



Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un projet de convention à signer entre la Commune et la Sté EUROFINS. Cette convention a pour but d'améliorer et faciliter les relations d'affaires par la transmission, par voie électronique, des rapports d'analyses d'eau.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Bruno CELLINI, Président de la Commission Eau/Assainissement, de donner quelques explications quant à cette nouvelle procédure.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

LE CONSEIL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Accepte le projet de convention à signer entre la Commune et la Sté Eurofins.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 26.12.2013
Date d'envoi au contrôle de légalité : 09.01.2014
Date d'affichage : 09.01.2014

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

05 060 114

L'an deux mille quatorze, le 6 janvier à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – CROS Roland – DA SILVA Adam — SERS Sébastien – BRENGUES Guy - CELLINI Bruno — GARCIA François – LEFEVRE Hubert - VIDAL Micheline - CHAUVEAU Cédric

Absents : PASTOR Christine

Absents excusés : - BOURBON Priscillia

OBJET : PRIMES ANNUELLES AU PERSONNEL



Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler le versement de l'indemnité d'administration et de technicité aux agents titulaires et stagiaires de catégorie C (adjoint d'animation, adjoint technique, adjoint administratif et police municipale).

Le montant de l'IAT est calculé par application d'un montant de référence annuel, montant pouvant être multiplié par un coefficient compris entre 1 et 8.

Ce montant est de 449.24 pour les adjoints administratifs, adjoints techniques et les adjoints d'animation de 2^{ème} classe.

Pour le gardien de police municipale, le montant s'élève à 464.27.

Cette attribution individuelle est modulée pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions mais il sera également tenu compte de divers éléments tels que la notation, le niveau de responsabilité, l'animation d'une équipe, les agents à encadrer, la charge de travail et la modulation compte tenu des missions différentes confiées dans chaque service.

Le montant de cette indemnité sera spécifié par arrêté et laissé à l'approbation de l'autorité territoriale.

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer le coefficient multiplicateur à 2.30

LE CONSEIL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

Accepte de renouveler le versement de l'indemnité d'administration et de technicité aux agents titulaire et stagiaires de catégorie C et de fixer le coefficient multiplicateur à 2.30, pour les administratifs, les techniques, les agents d'animation et la police municipale

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 26.12.2013
Date d'envoi au contrôle de légalité : 09.01.2014
Date d'affichage : 09.01.2014

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

06060114

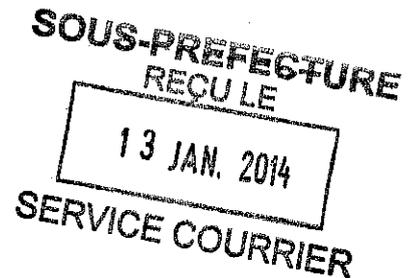
L'an deux mille quatorze, le 6 janvier à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – CROS Roland – DA SILVA Adam — SERS Sébastien –CELLINI Bruno — GARCIA François – LEFEVRE Hubert - VIDAL Micheline - CHAUVEAU Cédric

Absents : PASTOR Christine

Absents excusés : - BOURBON Priscillia

OBJET : FETE LOCALE 2014



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis de nombreuses années, la commune, à l'occasion de la fête locale, prend en charge la facture de l'orchestre, les charges du GUSO, les frais de la SACEM et les frais relatifs à la sécurité (19 468€ pour l'année 2013 en totalité).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de reconduire cette démarche pour la fête votive 2014 et demande au Conseil de délibérer.

LE CONSEIL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Accepte de régler pour la fête votive 2014, les frais d'orchestre, le GUSO, la SACEM et de sécurité.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 26.12.2013
Date d'envoi au contrôle de légalité : 09.01.2014
Date d'affichage : 09.01.2014

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

02.000114

L'an deux mille quatorze, le 6 janvier à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – CROS Roland – DA SILVA Adam — SERS Sébastien –CELLINI Bruno — GARCIA François – LEFEVRE Hubert - VIDAL Micheline - CHAUVEAU Cédric

Absents : PASTOR Christine

Absents excusés : - BOURBON Priscillia

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CASTELNOTES

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
13 JAN. 2014
SERVICE COURRIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle de l'association Castelnotes. Il avait été demandé à cette association de participer aux frais du concert du 21 décembre. L'association prenait en charge les frais des musiciens (cachets + frais du Guso), et encaissait les recettes. En cas de perte, la Municipalité finançait la différence entre les recettes et les dépenses.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau l'état financier de cette soirée :

- | | |
|------------|----------|
| - Dépenses | 2516.88€ |
| - Recettes | 1500.88€ |

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle à l'association Castelnotes d'un montant de 1016.88€

LE CONSEIL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Accepte de verser une subvention exceptionnelle de 1016.88€ à l'Association Castelnotes à l'occasion du concert du 21/12/2013.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 26.12.2013
Date d'envoi au contrôle de légalité : 09.01.2014
Date d'affichage : 09.01.2014

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

01000114

L'an deux mille quatorze, le 6 janvier à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – CROS Roland – DA SILVA Adam – SERS Sébastien – CELLINI Bruno – GARCIA François – LEFEVRE Hubert - VIDAL Micheline - CHAUVEAU Cédric

Absents : PASTOR Christine

Absents excusés : - BOURBON Priscillia

**SOUS-PREFECTURE
RECULE
13 JAN. 2014
SERVICE COURRIER**

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SORTIE DECOUVERTE DE L'ECOLE 2014

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Madame la Directrice de l'Ecole : une sortie « classe découverte » des Grandes Sections, Cours Préparatoire, Cours Elémentaire et Cours Moyen, 78 élèves au total.

51 élèves resteraient dans le hameau de Moulès dans le Sud Aveyron pendant 4 jours, 27 élèves y resteraient 3 jours.

Pour les dépenses, le montant de ce séjour, voyage compris s'élèverait à 15 299€ (14 099€ + 1200€).

Pour les recettes, la participation des parents serait de 7 515€, le montant financé par la Coopérative Scolaire s'élèverait à 4 284€.

Le montant de la subvention demandée serait de 3 500€.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau la demande écrite de l'école accompagnée des détails de ce budget classe découverte 2014 et demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer.

LE CONSEIL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Accepte de verser une subvention exceptionnelle de 3500€ pour la sortie découverte de l'école de 2014.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 26.12.2013
Date d'envoi au contrôle de légalité : 09.01.2014
Date d'affichage : 09.01.2014

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

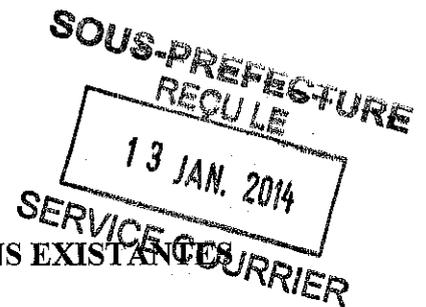
1000114

L'an deux mille quatorze, le 6 janvier à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – CROS Roland – DA SILVA Adam — SERS Sébastien – BRENGUES Guy - CELLINI Bruno — GARCIA François – LEFEVRE Hubert - VIDAL Micheline - CHAUVEAU Cédric

Absents : PASTOR Christine

Absents excusés : - BOURBON Priscillia



OBJET : REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition du Syndicat Hérault Energies de réalisation de diagnostics des installations d'éclairage public de la Commune.

Ce diagnostic devrait constituer un outil fiable d'aide à la décision pour la Commune, son aboutissement étant la proposition d'un schéma directeur de rénovation ou amélioration chiffré, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Le coût estimatif de ce diagnostic se situe dans une fourchette de 10 à 20€ le point lumineux. Pour les Communes de – de 2000 habitants, le financement serait de :

- 50 % Subvention ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et FEDER (Fonds européen pour le développement régional)
- 30 % Subvention Hérault Energies
- 20 % Autofinancement de la Commune

Hérault Energies se chargera de demander toutes les subventions mobilisables pour ce type de projet.

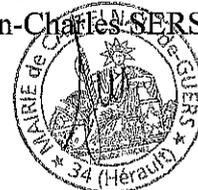
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

LE CONSEIL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Approuve la réalisation de diagnostics des installations d'éclairage public sur la Commune par Hérault Energies,

Charge Hérault Energies de solliciter les subventions de l'ensemble des partenaires,
S'engage à financer la part communale de ce diagnostic sur ces fonds propres.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 26.12.2013

Date d'envoi au contrôle de légalité : 09.01.2014

Date d'affichage : 09.01.2014

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

10060114

L'an deux mille quatorze, le 6 janvier à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – CROS Roland – DA SILVA Adam — SERS Sébastien – BRENGUES Guy - CELLINI Bruno — GARCIA François – LEFEVRE Hubert - VIDAL Micheline - CHAUVEAU Cédric

Absents : PASTOR Christine

Absents excusés : - BOURBON Priscillia



OBJET : SIVOM : ADHESION DE LA COMMUNE DE PAULHAN

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical du SIVOM d'Agde relative à l'adhésion de la Commune de PAULHAN à la fourrière animale.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette adhésion.

LE CONSEIL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Approuve l'adhésion de la Commune de Paulhan au SIVOM.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 26.12.2013
Date d'envoi au contrôle de légalité : 09.01.2014
Date d'affichage : 09.01.2014

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

13 060 114

L'an deux mille quatorze, le 6 janvier à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – CROS Roland – DA SILVA Adam — SERS Sébastien – BRENGUES Guy - CELLINI Bruno — GARCIA François – LEFEVRE Hubert - VIDAL Micheline - CHAUVEAU Cédric

Absents : PASTOR Christine

Absents excusés : - BOURBON Priscillia

OBJET : SERVICE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION



Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'avenant n° 1, établi par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoire de l'Hérault, concernant la modification du taux de la cotisation additionnelle fixé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoire de l'Hérault.

Ce nouveau taux a été fixé à 0.35% (0.28% précédemment 658€).

Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer.

LE CONSEIL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Accepte la modification du taux de la cotisation additionnelle de la médecine préventive.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 26.12.2013
Date d'envoi au contrôle de légalité : 09.01.2014
Date d'affichage : 09.01.2014